

# Notre démarche d'intervention

## DEMANDE



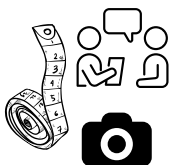
Analyse des attentes, identification de la problématique.  
Signature de convention.

## PRÉ-VISITE EN ENTREPRISE



Visite des locaux et définition des modalités d'intervention.

## RÉALISATION DE L'ÉTUDE



Observations, prises de mesures et de photos, échanges verbaux, etc.

## RESTITUTION



Rapport d'intervention validé par le médecin, restitution écrite et/ou orale.

## SUIVI D'ACTION



Réalisations, freins, besoins complémentaires, etc.

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER  
D'UNE INTERVENTION DU PÔLE  
PRÉVENTION ?

Parlez en à votre médecin du travail  
Celui-ci sollicitera le Pôle Prévention



ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE  
POUR LA SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL



Zone des Chevaliers  
17 rue Oscar Niemeyer  
BP 169 - 36 003 CHATEAUROUX CEDEX



02 54 29 42 10



service-sante-travail@aismt36.fr

SUIVEZ - NOUS !



<https://www.aismt36.com>



# Un Pôle Prévention à votre disposition !



ASSITANTE TECHNIQUE EN SANTÉ  
AU TRAVAIL



ERGONOMES



PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL



INTERVENANTE EN RISQUES  
CHIMIQUES



Document mis à jour  
en 2023

# Notre rôle

Le Pôle Prévention, sur la demande du médecin du travail :

- **Conseille** les employeurs, les travailleurs et leurs représentants ;
- **Accompagne** les entreprises dans l'identification, l'analyse et la prévention des risques professionnels ;
- **Participe** à la diminution et/ou suppression des risques présents dans l'entreprise ;
- Intervient dans la préservation de la santé et de la sécurité au travail mais également dans l'amélioration des conditions de travail.

# Nos chiffres

2022

Interventions en entreprise

180



# Nos missions

ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ÉTUDES DE POSTE



INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS



ERGONOMIE

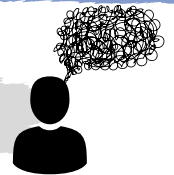


MAINTIEN DANS L'EMPLOI

AIDE À LA CONCEPTION DES POSTES DE TRAVAIL



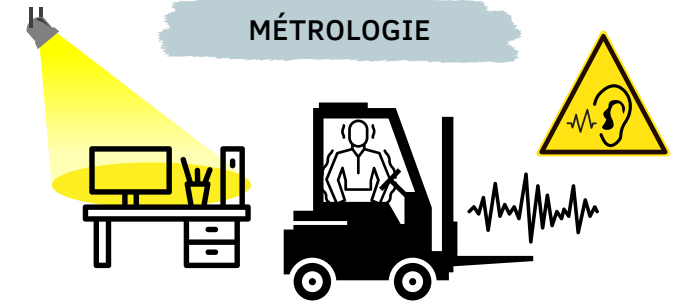
RISQUES PSYCHOSOCIAUX



RISQUES CHIMIQUES



MÉTROLOGIE



AIDE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)



CONSEILS SUR LA RÉGLEMENTATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE



PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL, CSE, CSSCT ....



Ces interventions sont comprises dans votre adhésion annuelle